

Demande d'aide au permis : pièces à fournir.

La lettre de demande d'aide doit être accompagnée de :

- Facture EDF ou téléphone justifiant du domicile sur la commune depuis plus d'un an
- L'attestation de recensement
- L'inscription à pôle emploi pour les demandeurs d'emploi
- L'inscription à l'auto-école comprenant la date d'obtention de l'épreuve théorique (Code)
- Le dernier avis d'imposition du demandeur ou des parents ou du parent qui a l'enfant à charge fiscalement
- La facture acquittée de l'auto-école